

HAMEL



Le 7 mai 2025



Monsieur Bruno VANDEVILLE
Maire de et à

Place Charles de Gaulle
59151 – ARLEUX

Objet : PLU – Arrêt Projet

BORDEREAU D'ENVOI

Veillez trouver ci-joint :

- **Délibération, du conseil municipal en date du 31 mars 2025 enregistrée à la Sous-Préfecture de Douai le 8 avril 2025, relative à l'affaire citée en objet.**

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

et amicales

J.L.HALLÉ
Maire d'HAMEL



Alle 7

COMMUNE D'HAMEL

N°2025 - 29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 31 mars 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal
14

En exercice
14

Qui ont pris part à la délibération
12

Date de la convocation
26/03/2025

Date d'Affichage
26/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq le trente et un mars à dix-huit heures, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de M. HALLÉ Jean Luc, Maire de la Commune.

Étaient présents : MM HALLÉ J.L, LEDENT T, MENCACCI P, RÉMY C.L, ORT D, DÉPART P, FORMENTEL M, MOCQ J, STRAQUADANIO M, FOUACHE J.C, DESCHEEMAKER C.

Absents excusés : HAVEZ T, THOORIS A (Procuration à LEDENT T), HALLÉ X.

Secrétaire de séance : Mme MOCQ J.

OBJET : Arrêt projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'ARLEUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L132-7, L132-9 et L153-40;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'ARLEUX ;

Vu la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'ARLEUX prescrite par délibération du 13 décembre 2017 ;

Vu le débat sur la modification et la mise à jour du Projet d'Aménagement et de Développement Durable lors du Conseil Municipal d'ARLEUX en date du 4 octobre 2024.

Vu le dossier téléchargeable via le lien suivant :

<https://cloud.verdiingenierie.fr/index.php/s/jBmErkrW9RxqiPm> transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

Suit :

La commune d'ARLEUX lors de son Conseil Municipal réuni en date du 28 janvier 2025 a approuvé l'arrêt projet de son plan local d'urbanisme

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de transmettre à la commune d'ARLEUX son avis et les observations pouvant être émises concernant la modification en question du PLU.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal ÉMET UN AVIS FAVORABLE quant à l'arrêt projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'ARLEUX.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
le 08.04.2025
et publication ou notification
le 08.04.2025

J.L HALLÉ
Maire d'HAMEL



[Signature]